

La lettre des député-e-s du Front de gauche

Octobre 2013

Communistes,
Républicains,
Citoyens



Retraites : triste première pour un Gouvernement de gauche !

Réunis les 25 et 26 septembre à Auray (Morbihan) à l'occasion de leurs Journées parlementaires, les députés européens, les députés et sénateurs communistes, républicains, citoyens et du Parti de gauche, ont réaffirmé leur détermination à infléchir la dérive de la politique gouvernementale et ses conséquences désastreuses sur le quotidien des familles, des salariés, des jeunes mais aussi pour l'avenir du pays.

La réforme des retraites a ainsi été la première occasion d'illustrer cette concorde offensive contre les réflexes austéritaires et libéraux qui priment à l'Elysée et à Matignon, depuis le début de la législature.

Les député-e-s du Front de gauche ont ainsi voté, le 15 octobre, contre le projet de réforme des retraites du Gouvernement Ayrault. Adopté en première lecture à l'Assemblée avec les seules voix socialistes, et contesté par des dizaines de milliers de salariés et de retraités, ce texte n'est ni juste ni équitable. Il prolonge les réformes libérales engagées par la droite depuis 1993.

Les député-e-s du Front de gauche ont dénoncé les mesures qui vont repousser l'âge réel de départ à la retraite. Cette réforme fait porter la totalité des finan-

cements sur les salariés et les retraités. Les entreprises, épargnées, se verront rembourser par l'Etat les augmentations de cotisations, ce qui n'est pas acceptable.

Toutes les petites avancées comme celles sur la pénibilité ou celles en faveur des femmes ou des jeunes ne peuvent masquer cette réalité : ce projet de loi du Gouvernement est un véritable recul social.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir développé des propositions alternatives après avoir réussi à obtenir l'abandon du temps contraint. Les dix député-e-s du Front de gauche ont ainsi pu défendre pied à pied leurs 2000 amendements et démontrer la gravité de cette réforme.

Dans ce numéro spécial, vous retrouverez nos principales interventions sur ce texte fondamentalement cynique et injuste.



André Chassaigne,
Député du Puy-de-Dôme

“ Le Medef en a rêvé, le Gouvernement socialiste le fait ! ”

En ouverture du débat qui a commencé à l'Assemblée nationale le 7 octobre, Jacqueline Fraysse a prononcé, au nom des député-e-s du Front de gauche, une intervention générale contre le projet de loi de réforme des retraites.

Trois ans à peine après la réforme Fillon, nous voici appelés à modifier pour la quatrième fois notre système de retraites.

De la part d'un Gouvernement socialiste, on aurait été en droit d'attendre qu'il en profite pour revenir sur les reculs imposés par vingt ans de libéralisme débridé.

Dès 1993, la réforme Balladur allongeait de trente-sept ans et demi à quarante ans la durée de cotisations et imposait la prise en compte des vingt-cinq et non plus des dix meilleures années, pour le calcul des pensions.

En 2003, la réforme Fillon entérinait un nouvel allongement de la durée de cotisations à quarante et un ans, puis, en 2010, le recul de deux ans de l'âge légal de départ ouvrant droit à une retraite à taux plein. La gauche tout entière n'avait pas manqué de protester à juste titre.

Pourtant, que constatons-nous aujourd'hui ? Non seulement les reculs imposés par la droite sont entérinés, mais de nouvelles régressions sont avancées avec, une fois de plus, l'augmentation de la durée de cotisation portée à quarante-trois ans, assortie d'une augmentation du taux de cotisation.

Pas de changement de cap donc, par rapport aux gouvernements précédents : même méthode, mêmes choix. Même méthode avec une concertation menée au pas de charge en juillet, et l'annonce des

décisions par le Premier ministre le 28 août !

Mêmes choix, avec le maintien du cap de l'austérité sur injonction de la Commission européenne, sans aucune proposition pour commencer de s'attaquer au cancer de la spéculation financière et dégager des ressources nouvelles pour les salaires, l'emploi et la protection sociale, donc les retraites.

Ainsi, après avoir rangé aux oubliettes sa promesse de s'attaquer à la finance et de renégocier le pacte de croissance, François Hollande continue de donner des gages à Bruxelles.

« Pas de changement de cap donc, par rapport aux gouvernements précédents : même méthode, mêmes choix. »

Comment, dans ces conditions affirmer, comme le fait la majorité, que cette réforme des retraites est inévitable et que c'est la seule possible ? Que cette réforme est juste alors que seuls les salariés subiront la hausse de leurs cotisations, puisque celle des

entreprises sera entièrement compensée ou qu'elle n'aura pas d'incidence ni sur le montant des pensions, ni sur l'âge de départ à la retraite, ce qui constitue une incroyable hypocrisie ?

Si votre texte est adopté, le montant des pensions baissera parce que de très nombreuses personnes ne parviendront pas à cotiser quarante-trois ans pour percevoir une retraite à taux plein.

Bien sûr, avec votre réforme, madame la ministre, les salariés partiront plus tard, au-delà de soixante-deux ans, puisqu'ils devront travailler plus longtemps pour atteindre les



Jacqueline Fraysse
Hauts-de-Seine

quarante-trois annuités exigées, ce que vous avez d'ailleurs admis non pas publiquement, mais dans un rapport transmis à la Commission européenne.

Pour masquer cette dure réalité et faire passer ce texte « en douceur », comme vous dites, vous avancez quelques points positifs. S'ils ont le mérite de soulever de vrais problèmes, tels que la pénibilité, la prise en compte de l'apprentissage et des stages, le travail à temps partiel, la situation des personnes handicapées et de leurs aidants familiaux ou les retraites dans le monde agricole, l'examen attentif du contenu de ces quelques points montre leur portée limitée.

En tout état de cause, le compte n'y est pas, loin s'en faut.

Le compte n'y est pas pour les jeunes, qui subiront de plein fouet l'allongement de la durée de cotisations car les années d'étude ne sont pas prises en compte. Tout au plus deux années pourront-elles être rachetées, mais à un prix prohibitif !

Le compte n'y est pas davantage pour les femmes. Si celles qui travaillent à temps partiel bénéficieront de la baisse du nombre d'heures nécessaires pour valider un trimestre, aucune mesure volontaire n'est prévue pour mettre fin à l'inégalité salariale qu'elles subissent.

Le compte n'y est pas non plus pour les salariés exposés à des métiers pénibles, avec un compte pénibilité qui ne concernera qu'un petit nombre d'entre eux et qui ne prendra pas du tout en considération des facteurs nouveaux de pénibilité comme le stress au travail, et alors que rien n'est prévu pour les salariés aujourd'hui âgés de cinquante ans et ayant travaillé de nombreuses années dans des métiers pénibles ou pour les contractuels de la fonction publique.

Quant aux retraités, ils subiront le report de six mois de la revalorisation de leur pension, y compris ceux dont la retraite est si faible

qu'ils ne sont pas imposables sur le revenu. Ils se verront désormais imposés sur la majoration de 10 % du montant des pensions de parents de trois enfants et plus.

Au total, 2,4 milliards d'euros seront ainsi ponctionnés dès 2014 sur les retraités, y compris les plus modestes, je le répète. À l'évidence, cette réforme est douloureuse pour tout le monde, sauf pour le patronat qui n'aura pas à mettre la main à la poche, puisque la hausse de la part patronale des cotisations retraite sera intégralement compensée par une baisse des cotisations familiales à la charge des employeurs.

Au bout du compte, le financement de cette réforme incombera essentiellement aux salariés (verbatim) . Le MEDEF en a rêvé, le Gouvernement socialiste le fait.

De ce point de vue, je voudrais dire à mes collègues

de droite combien j'admire les trésors d'inventivité dont ils font preuve pour critiquer un texte qui s'inscrit complètement, hélas, dans la doctrine libérale qu'ils défendent.

Notre approche est diamétralement opposée à celle que vous défendez. Nous affirmons que les moyens existent dans notre pays pour financer une protection sociale et une retraite dignes pour tous.

Nous l'affirmons parce que la productivité et la richesse nationales n'ont cessé de progresser au fil du temps. Le problème n'est pas le manque de moyens, mais la répartition de la richesse produite par le travail.

Depuis trente ans, la part des salaires a considérablement reculé par rapport à celle des dividendes. En 1982, les dividendes représentaient 3,2 % du produit intérieur brut. En 2011, ils en représentent 9,3 %. Ce sont ainsi 180 milliards d'euros qui, chaque année, sont versés aux actionnaires, dont la plus grande partie ira gonfler de nouvelles bulles spéculatives.

« En tout état de cause, le compte n'y est pas, loin s'en faut. »

D'où viennent ces 180 milliards, sinon du travail des salariés ? À quoi servent-ils, sinon à fuir dans les paradis fiscaux et à alimenter la bulle spéculative ? Il est là le frein à la compétitivité des entreprises, dont vous ne cessez de parler, dans cette sangsue qui pressurise le monde du travail, les entreprises et leurs salariés.

C'est pourquoi nous demandons, une nouvelle fois, que ces revenus financiers qui non seulement ne cotisent pas, mais ne sont même pas investis pour créer de l'activité économique et des emplois, soient enfin mis à contribution pour financer la protection sociale, les retraites.

Contrairement à ce que vous affirmez, augmenter la part des prélèvements sur les revenus financiers ne nuirait nullement à la compétitivité des entreprises puisqu'il s'agit de revenus déjà distribués. Mais vous avez délibérément décidé de n'agir que sur l'augmentation des cotisations et de leur durée.

En n'agissant que sur ces seuls leviers, les comptes sociaux ne seront pas équilibrés, et vous le savez. Nous n'irons que de recul en recul sans jamais atteindre l'équilibre qui nous est cependant promis à chaque réforme et aujourd'hui encore...

Lorsque l'on a demandé à Mme Moreau en commission pourquoi elle n'avait pas exploré l'élargissement de l'assiette, elle a répondu que « ce n'était pas la commande », montrant par-là les limites et les présupposés idéologiques qui entourent ce prétendu large débat sur les retraites.

Pourtant et je le dis solennellement, il est urgent de desserrer l'étau de la finance sur l'économie réelle. Cette finance que Fran-

çois Hollande désignait comme « l'ennemi invisible et sans visage », cette finance, rappelons-le, qui est la seule responsable de la crise dans laquelle nous nous engluons.

D'un gouvernement de gauche, nous étions effectivement en droit d'attendre une telle orientation courageuse qui aurait rompu avec les politiques néolibérales suivies depuis trente ans. D'autant que les fortes paroles entendues ici même lors de la précédente réforme de 2010 pouvaient nous permettre de placer beaucoup d'espoir sur cette réforme des retraites, la première, par un gouvernement de gauche depuis l'instauration, en 1981, de cette avancée sociale que représente la retraite à soixante ans. Malheureusement, tel n'est pas le cas et la potion est amère.

« Le financement de cette réforme incombera essentiellement aux salariés. »

Après les 20 milliards accordés au patronat dans le cadre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et la ratification de l'ANI, c'est la déception et l'exaspération dans le monde du travail. Permettez-moi de citer un appel de certains membres du Parti socialiste : « En mai et juin 2012, la gauche a été élue pour défendre nos droits à la retraite, pas pour les remettre en cause. C'est à nous, la gauche, de défendre le droit au bonheur après quarante années de labeur. »

C'est bien, en effet, le rôle de la gauche. Mais cet appel sera-t-il entendu en haut lieu et, surtout, soutenu ici dans cet hémicycle ?

Une majorité de gauche ne doit-elle pas se fixer l'objectif d'alléger le travail des hommes et de faire avancer le progrès social ? C'est notre conviction profonde. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, si la majorité décide de maintenir ce cap de l'austérité et des reculs sociaux, nous n'en serons pas : nous ne cautionnerons pas ces

Un projet de loi de régression !

Les député-e-s du Front de gauche se sont battus contre un projet de loi dit « garantissant l'avenir et la justice du système des retraites » qui multiplie les reculs sociaux. Dans ce numéro spécial, retrouvez les interventions des député-e-s sur les principaux articles de ce texte de casse sociale.

Article 1 | Un bis repetita de la loi de 2010

Personne ne nie qu'il faille trouver les financements nécessaires au maintien et au développement du système par répartition, qui est au cœur de notre pacte républicain en liant les générations entre elles. Ceci étant, vouloir faire travailler les salariés plus longtemps, que ce soit en reportant l'âge légal de départ à la retraite ou en augmentant, comme c'est ici proposé, la durée de cotisation, est doublement hypocrite.

Tout d'abord, vu l'état du marché du travail, il sera de plus en plus difficile de réunir les annuités requises pour bénéficier d'une pension à taux plein. Le COR lui-même indique que l'âge moyen de cessation d'activité est à peine supérieur à 59 ans, et une majorité de salariés sont hors emploi – chômage, invalidité, inactivité, dispense de recherche d'emploi – au moment de partir à la retraite. L'augmentation de la durée de cotisation aura donc d'abord et avant tout pour conséquence, au moment de la liquidation de la retraite, de réduire la pension

pour le plus grand nombre. Nous devrions, à cet article 1er, réaffirmer notre attachement à la retraite à prestations définies, héritée du système mis en place en 1946.

La seconde raison pour laquelle nous sommes très critiques vis-à-vis de cette proposition est que faire travailler plus longtemps les salariés revient à rompre le contrat entre générations, car la solidarité intergénérationnelle a deux volets : si les actifs paient les pensions des retraités, en contrepartie, les salariés âgés laissent leur place sur le marché du travail aux jeunes générations. Cette exigence est d'autant plus importante que le chômage de masse perdure.

Décaler l'âge effectif de départ à la retraite, qui sera la conséquence de l'augmentation de la durée de cotisation, revient à préférer entretenir le chômage des jeunes plutôt que de payer les retraites.

« Nous devrions réaffirmer notre attachement à la retraite à prestations définies, héritée du système mis en place en 1946. »



Marc Dolez
Nord

Pour poursuivre dans la réflexion sur le financement des caisses de retraites et les moyens de garantir la pension minimale au niveau du SMIC, nous proposons de supprimer les exonérations de cotisations patronales. Ce sont tout de même 30 milliards par an. L'expérience a montré que ces exonérations ne créaient pas d'emplois et qu'elles tiraient les salaires vers le bas, ce qui prive en fin de compte la sécurité sociale de ressources. En outre, c'est le budget de l'État qui doit compenser le manque à gagner !

En ce qui concerne les aides publiques, nous proposons plutôt de les orienter vers de nouveaux fonds régionaux ou nationaux pour l'emploi et la formation, ce qui exigerait aussi une nouvelle politique du crédit, notamment pour les PME-PMI.

Nous voulons dégager de nouveaux financements pour garantir l'avenir de nos retraites, en créant une dynamique nouvelle, branchée sur le développement des cotisations sociales par l'accroissement de l'emploi et des salaires.

En fait, il s'agit d'accroître le taux et la masse des cotisations sociales, notamment patronales, en réformant l'assiette de cotisation.

Cet accroissement pourrait s'appuyer – cela fait des années que nous le réclamons, et nous ne comprenons pas que cela ne soit pas mis en œuvre – sur une modulation du taux des cotisations patronales, en fonction de la politique d'emploi et de salaire des entreprises.

On assiste maintenant à une généralisation de la spéculation financière : j'en veux pour preuve le travail que je viens d'effectuer sur les paradis fiscaux, que je rendrai demain à la commission des affaires étrangères. De l'argent, il en coule à flots dans plein de pays, notamment dans les paradis fiscaux : de grandes banques françaises, de grandes entreprises françaises sont mêlées à ce qui constitue, tout compte fait, une fraude fiscale. Cela représenterait tout de même 60 à 80 milliards.

« De l'argent, il en coule à flots dans plein de pays, notamment dans les paradis fiscaux. Cela représenterait tout de même 60 à 80 milliards »

présenterait tout de même 60 à 80 milliards.

L'objectif est d'encourager le développement des emplois, des salaires, de la formation, et au contraire de lutter contre la montée des placements financiers. Il s'agit donc de tenir compte du rapport entre les salaires et la valeur ajoutée, en vue de relever ce rapport et de trouver de nouvelles rentrées de cotisations sociales.



**Alain Bocquet
Nord**

Article 2 | L'allongement de la durée de cotisation, une mesure fondamentalement antisociale

Avec cet article 2, nous abordons bien évidemment la mesure phare de ce projet de loi. L'allongement de la durée de cotisation ne manquera pas, hélas, de se traduire par un nouveau recul de l'âge effectif de départ en retraite alors que, dans le secteur privé, 60 % des salariés qui prennent leur retraite ne sont plus au travail.

Dès lors que l'on ne cesse de durcir les conditions pour obtenir le droit à une retraite à taux plein, il est évident que la première des conséquences sera une baisse des pensions, laquelle affectera un nombre important de retraités. Et là nous sommes au cœur du débat que nous pensons essentiel sur cette question : le nouveau partage des richesses, qui permettrait de financer notre système de retraites dans de bonnes conditions.

Le problème, en effet, ce n'est pas le montant des cotisations, ni leur durée, mais l'élar-

gissement de leur assiette. Nous, nous proposons de l'élargir aux revenus financiers des entreprises, qui sont issus de la création de richesses produites par le travail. Cela ne serait que justice dans la mesure où, vous le savez, la productivité réelle du travail n'a cessé de croître tout au long de ces dernières années.

« Depuis trente ans, 10% de la richesse produite est passée à la rémunération du capital, au détriment de la rémunération du travail »

Si l'on se contentait de taxer les revenus financiers des entreprises au taux de 10 % et de percevoir la cotisation patronale sur les salaires, les rentrées d'argent se situeraient entre 25 et 30 milliards et permettraient ainsi de faire face aux déficits auxquels nous sommes confrontés.

Cela permettrait également de rééquilibrer les efforts contributifs des salaires et du capital. Je rappelle que, depuis trente ans, 10 % de la richesse produite est passée à la rémunération du capital, au détriment de la rémunération du travail.



Marc Dolez Nord

Nous voici, dès l'examen de l'article 2, au cœur de la logique de ce projet de loi, à savoir l'allongement de la durée de cotisation. Certes, le Gouvernement fait le choix de ne pas toucher aux bornes d'âge, ce qui est très bien, même si dans les faits, en allongeant la durée de cotisation, c'est à peu près le même résultat qui sera obtenu. Vous auriez pu faire le choix d'imposer le retour à une loi majeure de la gauche du début des années 1980 : je veux bien sûr parler de la retraite à 60 ans pour tous.

Le fondement de votre projet se trouve bien entendu dans la recherche de l'équilibre financier du régime, qui d'ailleurs ne sera peut-être pas assuré pour autant, et dans le désormais sacro-saint principe : « On vit plus longtemps, on travaille plus longtemps ».

Un très mauvais principe !

L'espérance de vie augmente depuis plus de deux siècles et cela n'a pas empêché que, tout au long du XXe siècle, la durée du travail soit réduite. Allons-nous être de ces législateurs du XXIe siècle qui, au nom de la finance et de l'Europe, vont inverser cette tendance, alors que nous connaissons, à

l'inverse de l'Allemagne ou du Japon, une démographie dynamique ? Il y a certes un allongement de la durée de vie, mais pas forcément de la durée de vie en bonne santé. Il est vrai qu'il y avait 2,5 actifs pour un re-

traité en 1970 et qu'on en prévoit 1,5 en 2020. Mais comment oublier que l'actif d'aujourd'hui produit 2,5 fois plus que celui de 1970 ? Posons-nous la question de savoir si ce gain de productivité est allé au bien-être social ou dans la poche des actionnaires !

Sur la durée de cotisation, enfin, nous savons tous qu'un salarié sur deux est hors emploi au moment de liquider ses droits à la retraite, et que les carrières incomplètes, qui d'ailleurs concernent trop souvent les femmes, entraînent un recul réel de l'âge de départ et des décotes qui agissent for-

tement sur le niveau des pensions. Là aussi, nous portons des solutions pour répondre efficacement à ce constat. Je vous prie de les entendre, et je vous en remercie d'avance.

« Un salarié sur deux est hors emploi au moment de liquider ses droits à la retraite, les carrières incomplètes entraînent un recul réel de l'âge de départ et des décotes qui agissent fortement sur le niveau des pensions. »



Gaby Charroux
Bouches-du-Rhône

Article 3 | Comité de suivi : un cheval de Troie dans notre système de retraites

Cet article instaure un mécanisme dit de « pilotage de notre système de retraites ». Un comité de surveillance pourra ainsi faire des recommandations sur l'évolution de la durée d'assurance – et donc recommander d'allonger cette durée plus rapidement que prévu dans la loi –, le niveau des cotisations et le taux de remplacement.

Ces prérogatives poseraient en outre le premier jalon d'une réforme systémique permettant de passer d'un système à prestations définies à un système à cotisations définies. Par ailleurs, la représentation nationale ne saurait déléguer à un comité d'experts le soin de faire la politique en matière de retraites.

Il est grave et irresponsable pour le Gouvernement de chercher à réduire les choix politiques, notamment des choix aussi lourds que le départ à la retraite ou le niveau de pension, à une simple « gouvernance », aux « paramètres » d'une équation mathématique. Nous sommes à la frontière de la dé-

mocratie et de la technocratie. Ce n'est pas en s'en remettant à des technocrates que l'on renforcera la confiance des Français dans leur système de protection sociale !

« Ce n'est pas en s'en remettant à des technocrates que l'on renforcera la confiance des Français dans leur système de protection sociale ! »

Si le Gouvernement souhaite en finir avec le pilotage à vue du système de retraites, qu'il commence déjà par retirer ce projet de loi. Enfin, cette disposition n'a fait l'objet d'aucun débat avec les Français et va totalement à l'encontre des engagements de campagne. Les organisations syndicales ont relevé que cette réforme, au travers de son article 3, n'était en réalité qu'un gage de plus donné dans l'urgence aux

marchés financiers et à la Commission européenne. La création d'un nouveau comité, qui échappe à tout contrôle parlementaire mais qui dictera la marche à suivre au Gouvernement pour que les objectifs assignés aux systèmes de retraites soient respectés, au premier rang desquels la pérennité financière, est inacceptable.



J.-J. Candelier Nord

Cet article 3, sous les dehors d'une simple réforme de la gouvernance, est le réacteur nucléaire de votre projet de loi, et je vais vous le démontrer.

Le comité de surveillance des retraites qui est institué constitue une réforme systémique de notre système de retraites. C'est tout simplement le moyen d'en finir avec le modèle solidaire, universel et par répartition de notre système.

Pourquoi ? Parce que composé d'experts prétendument indépendants, ce comité aura pour mission d'assurer l'équilibre financier à moyen et long terme, en faisant évoluer en permanence les paramètres, les critères et les modes de calcul des pensions. C'est écrit noir sur blanc dans l'article 3, et c'est détaillé dans l'exposé des motifs du projet de loi.

En effet, les conclusions du comité, baptisées « recommandations », à l'instar de celles de la Commission européenne, seront transposées sans négociation ni débat public national dans les lois de financement de la sécu-

rité sociale. Cela vise, de l'aveu même du Président de la République lors de la conférence sociale, à « éviter une réforme tous les trois ou quatre ans ». Pour ce faire, durée de cotisation, âge légal ouvrant droit à pension,

niveau de la pension servie, modalités d'indexation seront constamment évolutifs.

On le voit, cet article tend une épée de Damoclès au-dessus de notre système. C'est l'institutionnalisation du pilotage à vue. C'est une nouvelle « règle d'or » nationale, qui entraînera des correctifs permanents au régime général. Ce cheval de Troie, profondément antidémocratique, entérinera définitivement le plafonnement systématique des pensions servies, au nom de l'équilibre des comptes, pour le plus grand bonheur des complémentaires privées.

« Ce cheval de Troie, profondément antidémocratique, entérinera définitivement le plafonnement systématique des pensions servies, au nom de l'équilibre des comptes, pour le plus grand bonheur des complémentaires privées. »

C'est la raison pour laquelle nous refusons ce comité de « surveillance » des retraites, dont le nom indique suffisamment la sinistre mission.



**Patrice Carvalho
Oise**

Article 4 | Racket sur les retraités, le Gouvernement s'acharne

Avec l'article 4, nous abordons les mesures immédiates de redressement proposées par le Gouvernement pour résorber les déficits. Ces mesures sont présentées comme étant justement réparties entre les actifs, les entreprises et les retraités. Or, ainsi que mes collègues Jacqueline Fraysse et André Chassaigne viennent de le dire, il n'y a évidemment aucune équité dans les propositions qui nous sont faites, et ce pour plusieurs raisons.

Le Gouvernement a déjà annoncé une compensation pour les seules entreprises, qui verront leurs cotisations pour la branche famille diminuer. Il n'y a évidemment aucune contrepartie en vue pour les salariés, ni pour les retraités. La contribution pèsera donc exclusivement sur les épaules des salariés et des retraités, et en priorité sur celles des retraités, par le biais de deux mesures qui sont absolument inacceptables à nos yeux.

L'article 4 prévoit une disposition extrêmement grave : c'est la désindexation des pensions qui est en marche. On nous dira qu'il s'agit d'un simple report de six mois, qui ne se reproduira pas, un peu comme cela avait été annoncé pour le point d'indice des fonctionnaires qui, bon an mal an, est gelé depuis quatre ans.

Je sais bien que la politique de l'offre a vampirisé les décisions gouvernementales et que les cadeaux aux entreprises – je ne prendrai qu'un seul exemple, celui du crédit d'impôt compétitivité emploi – sont aujourd'hui supportés par les ménages, et parmi eux les retraités. En effet, outre cette ponction organisée par le report de la revalorisation, qui représentera une perte sèche de 800 millions d'euros dès 2014, une autre mesure est très défavorable aux retraités : l'inclusion dès 2014 des majorations de pension accordées aux retraités ayant élevé trois enfants ou plus dans l'as-

La première est le décalage de six mois pour la revalorisation des pensions. Ce décalage signifie que les pensions n'auront pas été augmentées pendant dix-huit mois, ce qui équivaut en moyenne à une perte de 144 euros, qui sera ensuite répercutée sur les années ultérieures. La seconde mesure consiste à faire entrer dans le calcul de l'impôt sur le revenu la majoration de retraite pour les retraités ayant élevé trois enfants et plus.

« Le Gouvernement a déjà annoncé une compensation pour les seules entreprises. »

Ces dispositions sont évidemment très néfastes et très malheureuses, alors que, il faut bien le dire, la majorité des pensions de retraite sont inférieures à 1 200 euros et que les retraités sont aujourd'hui confrontés à bien d'autres augmentations ; les augmentations d'impôts et de taxes en tout genre, notamment celle de la TVA au 1er janvier. Par conséquent, ce serait une mesure de justice que de renoncer à cet article 4, qui frappe durement les retraités.



Marc Dolez Nord

siette de l'impôt sur le revenu.

Bien entendu, on nous rétorquera qu'il faut fiscaliser tous les revenus, ce à quoi nous ne pouvons qu'adhérer, mais il faut dans ce cas augmenter les salaires et les pensions, pour compenser. Parce qu'il a l'œil rivé sur la compétitivité, qu'il confond avec le coût du travail, le Gouvernement fait fausse route, madame la ministre.

« Le Gouvernement fait fausse route »

Il existe une véritable distorsion dans le partage des richesses. À l'heure où l'on parle de plusieurs dizaines de milliards de fraude à la TVA et où les entreprises du CAC 40 ont encore versé 40 milliards d'euros de dividendes, il y avait mieux à faire que de ponctionner les retraités. À l'aune de ce qui se passe et de ce qui remonte du pays, nous le sentons tous : si vous souhaitez agir en responsabilité, il serait raisonnable de ne pas vous entêter.



Nicolas Sansu Cher

Suppression de l'article 4 : rappel au règlement !

Je souhaite, moi aussi, faire un rappel au règlement au titre de l'article 58, alinéa 1. Je considère pour ma part que ce qui s'est passé est indécent.

Cette nuit, avant le vote, vous avez tenu, madame la ministre, des propos de bonne foi, en argumentant sur toutes les décisions qui pouvaient être prises en faveur des pensions les plus basses. Vous l'avez fait de bonne foi, mais je pense que vous avez déclenché sur tous les bancs, y compris sur ceux du groupe socialiste, un fort mécontentement.

Il y avait quelque chose d'extrêmement indécent dans votre manière d'affirmer qu'il était parfaitement normal et naturel qu'une personne qui se trouve juste au-dessus du minimum vieillesse – soit 787,26 euros pour une personne seule et 1 222,27 euros pour un couple – et qui gagne 800 euros par mois pour vivre, participe à l'effort collectif pour équilibrer le régime des retraites. Pour ma part, j'ai trouvé cela indécent.

Je comprends que, dans ces conditions, des amendements convergents aient été déposés sur tous les bancs de cette assemblée, à l'exception des bancs socialistes, pour sup-

primer ce recul de six mois de la revalorisation des pensions de retraite.

Et je comprends aussi que, sur les bancs socialistes, des députés de bonne foi aient pu voter les amendements qui ont été déposés par tous les autres groupes.

« Dire aujourd'hui qu'il s'agit d'une erreur de manipulation, c'est un nouveau coup que vous portez à la représentation nationale et au respect de la démocratie de notre pays ! »

Dire aujourd'hui qu'il s'agit d'une erreur de manipulation ;...dire que huit députés socialistes – ou même seulement quatre, si l'on tient compte du couplage – ont pu se tromper, alors que chacun sait qu'au moment du vote, des consignes sont données et qu'il est clairement indiqué s'il faut voter pour, contre, ou s'abstenir, c'est véritablement indécent. La démocratie, qui est quotidiennement mise en cause ces temps-ci, ce qui alimente les populismes

d'extrême droite, cette démocratie, il faut la bichonner, y veiller comme à la prunelle de nos yeux. Et quand vous prétendez qu'un vote majoritaire est une erreur, c'est vraiment vous qui faites une erreur ! C'est un nouveau coup que vous portez à la représentation nationale et au respect de la démocratie dans notre pays !



André Chassaigne
Puy-de-Dôme

Articles 5 à 10 | Pénibilité : le compte n'y est pas !

Avec l'article 5, nous en arrivons à ce qui est affiché comme la contrepartie de ce texte régressif, ce que M. le rapporteur a présenté en commission comme la « véritable avancée de ce texte ». Le mérite des dispositions relatives à la pénibilité est de placer enfin ce sujet au cœur du débat public, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Je ne m'attarderai pas trop longuement sur cet article, qui précise les modalités de prise en compte de la pénibilité en s'appuyant sur les fiches de prévention des expositions, et me bornerai à rappeler la portée de l'enjeu et l'ampleur des dégâts engendrés par les travaux pénibles en France. Les écarts d'espérance de vie dus à la pénibilité dans notre pays sont de quatre à sept ans, selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle. Un critère plus pertinent, et très révélateur, est celui de l'espérance de vie « sans inca-

pacité » – manière polie de dire « en bonne santé ».

En Europe, la France n'occupe que le onzième rang pour les hommes, avec une espérance de vie en bonne santé qui n'a malheureusement cessé de baisser depuis 2008 pour s'établir aujourd'hui à 61,9 ans. En supposant qu'un salarié ait réuni toutes les conditions pour bénéficier de la remise de deux ans prévue par ce texte – ce qui restera exceptionnel compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie –, cela laissera aux hommes moins de deux ans d'espérance de vie en bonne santé. Est-ce là un bon modèle de société ? Pour les femmes, la situation est comparable. Les Françaises ont l'espérance de vie la plus longue en Europe, mais seulement la dixième espérance de vie en bonne santé.

« En Europe, la France n'occupe que le onzième rang pour les hommes, avec une espérance de vie en bonne santé qui n'a malheureusement cessé de baisser depuis 2008 pour s'établir aujourd'hui à 61,9 ans »



Jacqueline Fraysse
Hauts-de-Seine

La discussion montre les limites des dispositions contenues dans cet article sur les conditions de l'appréciation de la pénibilité. Nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'il était nécessaire que cette question soit abordée dans toute sa dimension sociale. C'est pourquoi nous ne comprenons pas pourquoi les représentants des salariés sont exclus de ce dispositif, alors qu'ils sont les mieux à même d'apprécier la pénibilité du travail. Ce sont quand même les salariés qui sont en première ligne sur ces sujets.

Il nous semble, en l'état actuel du texte, qu'il n'est pas possible de tenir éloignées les institutions représentatives du personnel des dispositions contenues notamment dans l'alinéa 42. En effet, cet alinéa prévoit que les organismes gestionnaires peuvent, dans des conditions définies par décret, procéder ou faire procéder à des contrôles. Ceux-ci tendent à une modification des éléments constitutifs de la détermination de votre système par points individualisés.



François Asensi
Seine-Saint-Denis

« Renforcer le rôle des CHSCT est une nécessité absolue en matière de contrôle de la pénibilité. »

Pourquoi exclure de cette capacité les comités d'hygiène, de sécurité et de conditions du travail, et lorsqu'ils n'existent pas, c'est-à-dire dans les entreprises de moins de cinquante salariés, les délégués du personnel ? En matière d'évaluation et de reconnaissance de la pénibilité, de mesure de l'ampleur de l'exposition aux facteurs de risques professionnels, qui peut être mieux placé que les CHSCT ? Il faut que ceux-ci disposent de la faculté d'être à l'origine des contrôles dans les mêmes conditions que celles définies à l'alinéa 42.

Renforcer le rôle des CHSCT, dont la fonction même est l'étude des postes de travail, la prévention du risque, l'amélioration des conditions de travail, est une nécessité absolue en matière de contrôle de la pénibilité. C'est en ce sens que nous vous proposons cet amendement visant à insérer un nouvel alinéa après l'alinéa 42.

Cet article 8 modifie les dispositions de la loi de 2010 instituant une obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés ou appartenant à un groupe de plus de 50 salariés d'être couvertes par un accord ou par un plan d'action de prévention de la pénibilité. Nous sommes naturellement favorables à ces modifications, et notamment au primat donné à la négociation par rapport à la mise en place unilatérale d'un plan d'action par l'employeur : c'est un progrès. Nous proposerons d'ailleurs un amendement visant à ce que l'employeur ne puisse pas se soustraire à la négociation d'un accord d'entreprise. De même, la signature d'un accord de branche ne permet pas toujours de bien prendre en compte la prévention de la pénibilité dans certaines entreprises dont l'employeur refuse de respecter ses obligations. Nous en connaissons certains cas emblématiques, par exemple dans de

grandes entreprises de travaux publics.

Je ferai toutefois deux objections. Tout d'abord, comment traitons-nous les entreprises de moins de 50 salariés ? En effet, les salariés des TPE et des PME concernées subissent aujourd'hui une forme d'inégalité de ce point de vue. Ensuite, quelles seront les dispositions prises pour les entreprises qui ont moins de 50 % de salariés exposés à des travaux pénibles ? En effet, aucun accord ou plan d'action ne serait en l'état possible pour des dizaines de milliers de salariés exposés au sein d'entreprises dans cette situation, et pour qui l'entreprise demeurera en quelque sorte une zone de non-droit en matière de prévention de la pénibilité. Là encore, nous déposerons un amendement pour répondre à cette question.

« Les salariés des TPE et des PME concernées subissent aujourd'hui une forme d'inégalité »



Nicolas Sansu
Cher

Article 13 | Droits familiaux, une portée limitée

Il est vrai que cet article 13, chacun en conviendra, a une portée limitée puisqu'il se borne à prévoir qu'un rapport sur l'évolution des droits familiaux sera remis au Parlement afin « de mieux compenser les effets de l'arrivée d'enfants au foyer sur la carrière et les pensions des femmes ». Portée limitée donc, mais utile... si ce rapport permet d'avancer sur un certain nombre de propositions visant à contribuer à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes face à la retraite.

On me permettra enfin de nuancer quelque peu les propos de Mme Coutelle sur la fiscalisation de la majoration de pension de celles et ceux qui ont élevé trois enfants ou plus, en portant à la connaissance de nos collègues un des nombreux témoignages que nous avons reçus au sujet de ce projet de loi, adressé au président Chassaigne. Je vous en donne lecture.

Nous-mêmes en avons formulé plusieurs, qui sont d'ores et déjà sur la table : une véritable politique de réduction des inégalités suppose l'augmentation des salaires, l'interdiction du recours abusif au temps partiel,

l'amélioration des conditions de travail et le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes ; autant de propositions fortes qu'il faudra bien étudier.

« Bénéficiaire depuis trois ans d'une retraite de la fonction publique à l'issue d'une longue carrière, je me savais privilégié, d'autant plus que mes origines paysannes et auvergnates m'ont appris à me contenter de peu – ce témoignage était adressé au président Chassaigne, rappelons-le. Deux mesures prévues par la prochaine réforme des retraites toucheront de plein fouet le privilégié que je serai de moins en moins. En effet,

« Cet article se borne à prévoir qu'un rapport sur l'évolution des droits familiaux sera remis au Parlement... »

on a octroyé au père de trois enfants que je suis un supplément de pension non imposé. En outre, ma dernière fille poursuivant des études universitaires, l'État m'accorde 183 euros annuels de réduction d'impôts. La suppression de ces deux avantages augmentera mes impôts, (selon mes calculs), de 595 euros en 2014, mon impôt sur le revenu passant de 1 090 euros à environ 1 790 euros, soit une augmentation de 55 % sur une année. »



**Marc Dolez
Nord**

Articles 20 à 22 | Retraites agricoles, une simple mesure de justice

Améliorer les petites pensions des non salariés agricoles : voilà une promesse que des dizaines de milliers de nos aînés, souvent des femmes seules, entendent depuis longtemps dans nos campagnes françaises. Pour celles et ceux qui ont travaillé la terre toute leur vie durant, parfois sans reconnaissance, les 500 à 600 euros mensuels de pension qu'ils reçoivent constituent une injustice inacceptable dans une société plus riche que jamais, alors que leur travail a largement servi à constituer la richesse de grands groupes de l'agro-alimentaire, de la fourniture de produits pour la culture et l'élevage, du secteur bancaire et des assurances.

Comme nous le savons tous, un régime de retraites spécifique aux non-salariés agricoles a été institué au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Distinct du régime général, il a contribué à l'élargissement progressif du fossé financier entre les retraités des deux régimes. Il a contribué ainsi à installer durablement les anciens exploitants agricoles et leurs familles parmi les plus faibles niveaux de vie nationaux. Depuis sa mise en place effective par la loi du 10 juillet 1952, il a connu

des réformes successives, qui visaient notamment à reconnaître aux conjoints et aides familiaux le statut d'ayants droit au sein du régime agricole, à améliorer le niveau des pensions de base et à mettre en place un régime complémentaire obligatoire.

« Les fameux 75% du SMIC promis aux agriculteurs ne sont donc pas une nouveauté, mais plutôt un engagement législatif préalable jamais respecté ! »

Ces évolutions législatives ont été marquées par des avancées significatives au cours des années 1998 à 2002. Ces avancées visaient une revalorisation globale des montants des pensions de retraites issues du régime agricole, et une véritable reconnaissance des conjoints de chefs

d'exploitation par la création du statut de conjoint collaborateur par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999. Elles trouvent leur aboutissement dans la mise en place d'un régime de retraites complémentaire par la loi du 4 mars 2002 visant à garantir un niveau de pension égal à 75 % du SMIC pour une retraite complète. Les fameux 75 % du SMIC promis aux agriculteurs retraités ne sont donc pas une nouveauté, mais plutôt un engagement législatif préalable jamais respecté !



Patrice Carvalho
Oise

Le chapitre de ce projet de loi consacré aux retraites agricoles comporte bien des avancées, notamment l'extension du bénéfice de la retraite complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles et de sa réversion – article 21 – et la création d'un complément différentiel de retraite complémentaire – article 22 – visant à atteindre 75 % du SMIC à l'horizon 2015 pour une carrière complète. Il ne permet cependant pas, en l'état, de répondre aux besoins urgents des personnes aux plus faibles pensions et les plus en souffrance.

Le Gouvernement justifie sa proposition en arguant que les chefs d'exploitation auraient, en 2017, une retraite de 830 euros par mois, plus élevée que le seuil de pauvreté français, estimé à 803 euros par mois, mais ce montant reste largement inférieur au seuil européen, fixé à 60 % du revenu médian, soit 964 euros en 2010.

Madame la ministre, l'honnêteté veut donc qu'il soit reconnu que vous proposez aux agriculteurs, qui travailleront plus longtemps,

de se contenter, pour une carrière complète, d'une pension de retraite toujours inférieure au seuil de pauvreté. L'exigence portée par les députés du Front de gauche, sous la forme de plusieurs amendements, d'une retraite au moins égale à 85 % du SMIC ou à 1 000 euros pour toutes et tous n'était qu'une simple mesure de justice, permettant, elle, d'aller au-delà de ces seuils de pauvreté.

« L'exigence portée par les députés du Front de gauche d'une retraite au moins égale à 85% du SMIC ou à 1000 euros pour toutes et tous n'était qu'une simple mesure de justice »

Elle reprenait d'ailleurs la demande essentielle formulée notamment par les retraités membres de l'Association nationale des retraités agricoles de France. Je fais le constat bien amer du rejet de ces amendements déclarés irrecevables au titre de l'article 40, alors même que les seuils progressifs permettant d'atteindre

75 % du SMIC en 2015 figurent à l'article 22. S'agit-il finalement de ne pas débattre d'autre chose que des engagements de campagne de François Hollande, au risque de décevoir quant à la réalité concrète de cet engagement ?



Jacqueline Fraysse
Hauts-de-Seine

Article 25 | Handicapés : une timide avancée

Cet article supprime la condition de ressource pour bénéficier, en tant qu'aidant familial, de l'affiliation gratuite et obligatoire à l'allocation vieillesse des parents au foyer, qui garantit une continuité des droits à retraite. Il crée également une majoration de durée d'assurance pour les aidants familiaux en charge d'un adulte lourdement handicapé, à raison d'un trimestre tous les trente mois de prise en charge à temps complet, dans la limite de huit trimestres.

On peut s'étonner de cette limitation à huit trimestres, alors que la perte d'autonomie liée par exemple à la maladie d'Alzheimer est un processus qui peut durer jusqu'à trois ans. Craignez-vous un effet d'aubaine ? Pensez-vous vraiment que les aidants familiaux risquent de se complaire dans leur rôle, qui est plutôt un sacerdoce, et qu'ils n'aspirent pas à en sortir ? Les mesures proposées ne concernent que les personnes ayant décidé d'arrêter de travailler pour s'occuper d'un

proche. Or, dans la grande majorité des cas, les aidants préfèrent aménager leur temps de travail – même si c'est au détriment de leur carrière – plutôt que d'arrêter complètement de travailler. Ils expliquent en effet que le fait de travailler leur permet de ne pas être totalement absorbés par leur tâche d'aidants.

À part le congé de solidarité familiale – non rémunéré et d'une durée de trois mois renouvelables – qui permet à un aidant d'accompagner un proche en fin de vie, il existe peu de mesures favorisant la conciliation entre aide et travail. La majoration de durée d'assurance que vous proposez est une bonne mesure, mais on peut mieux faire.

Vous cherchez, par cette nouvelle réforme des retraites, à augmenter le nombre d'actifs par rapport au nombre de retraités. Permettre aux aidants familiaux de conserver leur travail, notamment par l'aménagement de temps de répit, contribuerait à augmenter le nombre d'actifs en emploi.

À ce stade du débat, plutôt que de lire le texte que j'avais préparé, je voudrais faire une intervention très personnelle. Je trouve, madame la ministre, que cet article est très positif et qu'il constitue une avancée, même si l'on peut aller encore plus loin.

Je voudrais vous faire part d'une situation personnelle. Ma première fille, qui se trouve d'ailleurs dans les tribunes ce soir, est handicapée. Lorsqu'il est devenu nécessaire de la prendre en charge de façon plus importante et de lui faire suivre une rééducation, ce qui nous obligeait de venir de Compiègne jusqu'à la porte de Versailles à Paris, ma femme a dû arrêter de travailler pour l'aider. Nous l'avons complètement prise en charge, mais ma femme, depuis cette époque, ne travaille plus et n'a plus jamais retravaillé. Elle s'est toujours occupée de notre fille. Beaucoup d'amis me disaient que j'étais bien bête de ne pas la placer dans une institution. Ma femme, de cette façon, aurait pu continuer

à travailler et nous aurions été tranquilles ; nous n'aurions récupéré notre fille que les soirs et les week-ends. Nous avons fait un autre choix, tout à fait personnel, mais ma femme a dû tout abandonner.

Nous avons, ici, à l'Assemblée nationale, un système formidable, qui prévoit – mais je parle sous le contrôle des fonctionnaires, qui savent cela beaucoup mieux que moi – que si moi ou ma femme décède, un reversement sera fait à ma fille. Il serait bon qu'un système de ce genre soit généralisé, car c'est un vrai problème aujourd'hui.

C'est la galère pour trouver une institution ; c'est la galère dans le système scolaire – ma fille a été scolarisée jusqu'à l'âge de huit ou dix ans, après quoi on nous a dit de nous débrouiller. On a galéré, on s'est adressé à des institutions religieuses, on est allé un peu partout. Cela a été une perte de temps, mais aussi une perte d'éducation, parce que cette gamine aurait pu faire beaucoup de choses.

« Il existe peu de mesures favorisant la conciliation entre aide et travail »

« Cet article constitue une avancée, même si l'on peut encore aller plus loin »



J.-J. Candelier Nord



Patrice Carvalho Oise

Article 27 bis | Militaires, droits insuffisants et précarisation

Cet article appelle quelques observations. Il permettra aux militaires quittant l'armée avant quinze ans de services, et ayant accompli deux ans de services, de prétendre à une pension relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite. Une loi de 2010 a abaissé la clause de stage de quinze ans à deux ans pour les fonctionnaires civils, supprimant de ce fait toute affiliation rétroactive au régime général et à l'IR-CANTEC pour les fonctionnaires justifiant de deux ans de services. Les militaires n'avaient pas bénéficié de cet abaissement. Il est juste que les règles les concernant ne diffèrent pas de celles applicables aux fonctionnaires civils.

Comme l'a souligné Mme la ministre en commission, il est utile, partant du fait que le temps passé sous les drapeaux n'atteint pas quinze ans, de reconnaître l'engagement et le travail des militaires en leur permettant de bénéficier d'une pension plus rapidement.

Toutefois, nous le disons, c'est surtout un constat d'échec pour la fidélisation dans nos armées. Nous déplorons la courte du-

rée de certains parcours et la précarisation croissante du métier de militaire. Si certains militaires se satisfont de contrats courts, ce n'est pas le cas de tous. Beaucoup sont amers et ont le sentiment que l'État se sert d'eux, puis les oublie.

« Au bout de la logique initiée par l'armée de métier, il y a la précarisation des armées sur le modèle américain... »

C'est la précarité massive qui frappe nos armées depuis la professionnalisation qui est en cause. Au bout de la logique initiée par l'armée de métier, il y a la précarisation des armées sur le modèle américain. Nous dénonçons cette logique destructrice depuis le début : les hommes et les femmes ne sont pas des outils que l'on peut jeter après usage. Nous

y reviendrons plus amplement au cours de la discussion du projet de loi de programmation militaire. Il faut augmenter les droits des militaires français qui sont bien inférieurs à ceux qui prévalent dans les armées étrangères comparables.

Dans l'immédiat, les députés communistes du Front de gauche, fidèles à leur combat pour plus de justice et de progrès sociaux, voteront cet article.



J.-J. Candelier
Nord

Explication de vote : Un texte antisocial indigne d'un Gouvernement de gauche !

Pourquoi ? Pourquoi tant de précipitation à obéir aux diktats des marchés financiers, du patronat et de la Commission européenne ?

En choisissant la concertation plutôt que la négociation, le dialogue social a été délibérément réduit à la portion congrue, vous laissant toute liberté de vous inspirer des préconisations régressives du rapport Moreau et de celui du COR.

Vous seriez passés en force à l'Assemblée nationale si les députés du Front de gauche ne s'étaient opposés à la procédure du temps programmé – opposition que nous portions ensemble il y a quelques mois encore, mais les temps changent et pourtant rien ne change : en matière de rénovation des droits du Parlement, vous n'avez rien à envier à vos prédécesseurs !

Quant au recours à la procédure accélérée, qui n'autorise qu'une seule lecture dans chaque Chambre, il signe votre volonté de museler le débat public et parlementaire. Il marque votre acharnement à vouloir faire passer un projet de loi qu'une écrasante majorité de nos concitoyens réprouve. Le constat est là, en effet : ce texte prolonge – j'insiste sur ce terme – les réformes libérales engagées par la droite depuis 1993. Il n'est ni juste ni équitable. Les rares mesures que vous présentez comme des progrès ne sont en réalité que l'atténuation de reculs sur lesquels vous avez renoncé à revenir. Elles sont bien loin de contrebalancer les régres-

sions sociales de votre texte.

Vous commettez un véritable racket des retraités en les ponctionnant de 2 milliards d'euros dès 2014, par la fiscalisation, d'abord, et par le report de la revalorisation des pensions au 1er octobre, avec à la clé une baisse mécanique, inexorable, des pensions par rapport au coût de la vie. Deux

ponctions qui impacteront directement le pouvoir d'achat des retraités modestes, au premier rang desquels on trouve une majorité de femmes. Sur cet article, deux délibérations furent nécessaires pour venir à bout des réticences de votre propre majorité !

Il n'y a rien dans ce texte ni dans votre politique, en faveur de la résorption des inégalités salariale, professionnelle et de retraite entre les femmes et les hommes : le Gouvernement assume de ne pas engager de réforme des avantages familiaux avant 2020, comme il assume de ne pas résorber rapidement les écarts salariaux, mesure qui rapporterait 10 milliards d'euros par an pour le seul financement

des retraites...L'égalité peut bien attendre !

Car dans ce texte, comme dans votre politique, il n'y a rien qui permette une plus juste répartition des richesses, un financement équitable et équilibré de la protection sociale et l'ouverture de droits nouveaux. Oubliée la retraite à soixante ans : la justice et l'équité attendront également.

« Vous commettez un véritable racket des retraités en les ponctionnant de 2 milliards d'euros dès 2014, par la fiscalisation, d'abord, et par le report de la revalorisation des pensions au 1er octobre, avec à la clé une baisse mécanique, inexorable, des pensions par rapport au coût de la vie. »

Rejeté par une écrasante majorité de nos concitoyens, l'allongement de la durée de cotisation fait reposer une grande partie de la réforme sur les jeunes générations. De votre propre aveu, madame la ministre, cette mesure injuste repousse l'âge réel de liquidation de la retraite à soixante-six ans, voire davantage. Le but de cette manœuvre est limpide : faire baisser le niveau des prestations servies. Travailler plus longtemps pour gagner moins et voir ses droits réduits, voilà la réalité de cette réforme !

Où sont l'équité et la justice quand 99 % des mesures de financement pèseront sur les retraités, les actifs, les femmes et les jeunes, alors que les employeurs et le patronat sont d'ores et déjà assurés par le ministre de l'économie de voir leur obole intégralement compensée ?

Sur le volet pénibilité, c'est peu dire que les avancées sont laborieuses... On est encore très loin du progrès et de la justice sociale : nous y voyons plutôt du mépris pour ceux des travailleurs qui, usés, cassés après vingt-cinq ans de pénibilité, pourraient partir à soixante ans : il y a trois ans, soixante ans c'était l'âge légal de départ à la retraite, et vous voudriez nous faire croire que ce que vous faites aujourd'hui est une avancée !

Enfin, vous mentez par omission au peuple français en claironnant que cette réforme permet de sauver notre système de retraites par répartition. La vérité, madame la ministre, mes chers collègues, c'est que vous avez refusé d'inscrire, parmi les principes de l'article 1er, que notre système de retraites

devait rester à prestations définies. La vérité, madame la ministre, c'est que votre texte fait de notre système de retraites un système à cotisations définies, dans lequel ce sont les droits des assurés qui deviennent les variables d'ajustement.

« *Votre texte fait de notre système de retraites un système à cotisations définies, dans lequel ce sont les droits des assurés qui deviennent les variables d'ajustement.* »

Si c'est là votre conception de la vérité, de la justice et de l'équité, alors, nous vous la laissons. Vous aviez l'occasion de marquer l'histoire, trente ans après la retraite à soixante ans ! Vous n'en avez rien fait. Je le dis avec gravité, ce projet de loi est indigne d'un gouvernement et d'une majorité de gauche !

C'est la raison pour laquelle le peuple et les syndicats de salariés sont sur la place de la Concorde pour vous enjoindre de retirer votre texte. Les députés du Front de gauche, à l'écoute des aspirations du peuple et des travailleurs, défendent une autre ambition pour notre protection sociale ; c'est pourquoi nous voterons contre ce texte antisocial.



André Chassaigne
Puy-de-Dôme

Vos député-e-s



André Chassaigne
Puy-de-Dôme



François Asensi
Seine-Saint-Denis



Alain Bocquet
Nord



Marie-George Buffet
Seine-Saint-Denis



Jean-Jacques Candelier
Nord



Patrice Carvalho
Oise



Gaby Charroux
Bouches-du-Rhône



Marc Dolez
Nord



Jacqueline Fraysse
Hauts-de-Seine



Nicolas Sansu
Cher

Réseaux sociaux

facebook.com/LesDeputesduFrontdeGauche

twitter.com/deputesFdG

Le site des député-e-s

[groupe-communiste.
assemblee-nationale.fr](http://groupe-communiste.assemblee-nationale.fr)

Lettre d'information éditée par la composante des député-e-s communistes, républicains et citoyens de l'Assemblée nationale

126, rue de l'Université
75355 Paris Cedex 07 SP

tél. 01 40 63 60 83

fax. 01 40 63 55 21

<http://www.groupe-communiste.assemblee-nationale.fr>

contact.gdr@assemblee-nationale.fr